

AFFAIRE N° 5. - Eclairage public 3e tranche - Remplacement des lampes à lumière mixte par des lampes à ballon fluorescent et complément - Approbation du dossier d'appel d'offre

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme Eclairage Public 1977/1978, la municipalité a envisagé de poursuivre le remplacement des lampes à lumière mixte par des ballons fluorescents, et de compléter l'éclairage public des rues par l'installation de luminaires sur les supports E.D.F.

Le projet dont l'étude a été réalisée par les Services Techniques Communaux est estimé à 1 100 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 233-04

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le projet en cause,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Ce marché est financé à 10 % par le Ministère de l'Intérieur et à 90 % en prêt à la Caisse des Dépôts.

Dr BOYER Gilbert. - Est-ce qu'il y a vraiment une différence de prix qui pourrait justifier ce remplacement ? Est-ce que la somme apportée pour ces remplacements ne serait pas mieux répartie pour l'éclairage complet de la ville ?

M. BOURHIS Camille. - Nous envisageons de remplacer les lampes à filaments par des lampes à gaz dont la consommation est moindre, ce qui est rentable sur un certain temps.

LE MAIRE. - Quant aux prix, il est difficile de comparer.

Dr BOYER Gilbert. - De toute façon, j'apprécie l'effort que la mairie a fait pour l'éclairage public dans tous les secteurs et en particulier à Ste Clotilde, mais je tenais à avoir plus de précisions.

Dr GERARD Gilbert. - Est-ce qu'il est judicieux de dépenser une telle somme pour remplacer une lumière qui existe alors qu'il y a tant d'endroits qui sont sans éclairage ? Ne vaudrait-il pas mieux terminer l'éclairage public et ensuite,

dans un deuxième temps, remplacer ceux qui existent ?

M. Marc GERARD. - Il faudrait effectivement revoir le programme pour certains quartiers de St Denis.

LE MAIRE. - Il y a des rues qui sont actuellement sans éclairage. Il y en a d'autres où l'éclairage est tellement faible qu'on peut le considérer comme inexistant.

DISCUSSION SUR PLAN

Dr Gilbert BOYER. - Il y a encore beaucoup de zones sombres.

LE MAIRE. - Il y a certaines rues où les lampes sont suffisamment importantes pour ne pas justifier un remplacement. Pour la rue Roland Garros et la rue Maréchal Leclerc, c'est déjà fait.

Il reste :

- rue Ste Marie - rue de la Source	: 31 lampes à placer
- rue du Couvent	: 9 lampes
- rue Tourette	: 15 "
- rue Bertin	: 25 "
- rue St Philippe	: 15 "
- rue Monthyon	: 33 "
- ruelle Pavée	: 10 "
- rue de la Gare (Chaudron)	: 17 "

Dr Gilbert BOYER. - Qu'est-ce qu'on va faire de ces luminaires ?

LE MAIRE. - Nous les revendons. Ici, c'est un programme de lampes seulement. Toutes les installations existent déjà et cela n'a rien à voir avec les extensions.

Dr GERARD Gilbert. - Oui, mais cela représente quand même une certaine dépense. On m'a accordé seulement la moitié de ce que j'avais demandé.

LE MAIRE. - Nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

Mme PAYET André. - Le chemin près du cimetière de Ste Clotilde est trop éclairé.

LE MAIRE. - Il y a à cet endroit, un carrefour qui est très dangereux, surtout la nuit. Il est donc normal qu'il soit éclairé.

M. GERARD Marc. - C'est un éclairage nouveau qui coûte deux fois moins cher à la consommation que l'éclairage ancien qui est beaucoup moins efficace.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE